

PRIX DE L'ABONNEMENT  
payable d'avance.

Lyon, 30 fr. pour l'année.  
— 11 pour 6 mois.  
— 6 pour 3 mois.  
Département du Rhône, 31 fr.  
Hors du dép., 32 fr. pour l'année.



# L'ARTISTE

EN PROVINCE,

(Entrée Lyonnaise),

## JOURNAL DES THÉÂTRES, DE LA LITTÉRATURE ET DES BEAUX-ARTS,

Avec Portraits et Dessins lithographiés par les premiers Artistes, Musique de piano et Romances composées pour le Journal, et délivrés gratuitement aux Abonnés.

L'ARTISTE,

Journal petit in-folio, imprimé avec luxe; Table et Couverture;

Formant un beau volume Album à la fin de l'année;

Paraît tous les Dimanches.

On s'abonne, à Lyon, au Bureau du Journal, rue de l'Arbre-Sec, 31; — chez Guymon, libraire, rue Lafont, 26; — chez Louis Perrin, imprimeur, rue d'Amboise, 6; — et chez Chevalier et Dizier, place de l'Herberie.

Les abonnements et les insertions sont reçus, à Paris, à l'Office-Correspondance de Auguste de Vigny, place de la Bourse, 5; dans les départements, chez tous les directeurs des Postes. — Affranchir les lettres et les annonces.

Les avis et les réclamations doivent être adressés à Lyon, au Bureau central, rue de l'Arbre-Sec, 31. — Prix des annonces, 25 c. la ligne. — On traite de gré à gré pour les annonces d'une certaine étendue.

### PROCHAINES PUBLICATIONS.

1° Un nocturne, par M. J.-M. FEUILLET; 2° un morceau pour piano, par M. Victor ELBEL; 3° un portrait de M. AUDRAN; 4° le galop des Sorcières, par M. REBSAMEN; 5° un portrait de M<sup>me</sup> COSSARD; 6° une romance de M. AUDRAN.

LYON, 26 FÉVRIER 1842.

L'ÉVÉNEMENT qu'il était si facile de prévoir et que nous annoncions, il y a huit jours, comme devant se réaliser dans la semaine, est définitivement consommé. Lundi les deux théâtres de Lyon étaient fermés, et mardi le tribunal de commerce déclarait M. Adam Kisielewski, directeur, en état de faillite.

Nous laisserons les créanciers se disputer les dépouilles du trépassé, et la justice se débrouiller dans cette affaire. Notre rôle, à nous, est terminé dans un sens. Depuis que l'Artiste existe, il n'a pas cessé d'entretenir une guerre ouverte et sans relâche contre le système qui devait faire périr, à Lyon, l'art et les théâtres. L'art aura reçu un rude échec, mais les théâtres subsistent et le public avec eux. Notre nouvelle tâche va commencer. Nous profiterons du provisoire, dans lequel nos deux scènes doivent exister deux mois, pour appuyer de nos sollicitations et de nos vœux l'œuvre de la réédification. Cette œuvre est grande, sérieuse. A l'aide de la triste expérience que nos autorités municipales ont dû acquérir, on peut espérer qu'on ne livrera plus désormais la gestion de nos théâtres à des mains inhabiles, à une direction inintelligente, à des hommes qui ne pourraient pas offrir toutes les garanties morales et pécuniaires voulues. Grâce, enfin, aux malheureux événements qui se sont réalisés, on construira un nouvel édifice solide et durable. Les plaisirs du public le réclament impérieusement, et les intérêts financiers de la ville, sans parler de considérations d'un autre ordre plus élevé, en font une nécessité.

Pendant les quatre jours de clôture que les théâtres ont été obligés de subir cette semaine, il a été déployé, par les artistes intéressés dans la question et par l'autorité, une louable activité. La Commission nommée par les artistes du Grand-Théâtre, et prise dans leur sein, a fait preuve d'une grande intelligence, d'une justice rigoureuse et d'un tact parfait. Dès lundi la société était organisée, et M. Provence, chef de la mise en scène sous l'ancienne administration, en avait accepté la gérance, le tout bien agréé par les autorités municipales. Tous les appointements de cent francs et au-dessous ont été assurés, les autres devant se partager au prorata, et le sort des artistes s'est trouvé ainsi fixé.

Cette union remarquable, que la première assemblée des artistes ne pouvait pas laisser augurer, n'est pas le fait le moins curieux de toute cette révolution dramatique. Depuis trente ans, chaque fois que les faillites des directeurs ont amené une catastrophe et provoqué la fermeture des théâtres, les acteurs des Célestins avaient toujours eu le privilège de s'entendre et de tirer un bon parti du malheur commun. Cela est facile à comprendre, puisque les recettes de ce théâtre s'élevaient de 20 à 25,000 fr. par mois, et que les frais d'appointements mensuels ne dépassent guère 16,000 fr. Au Grand-Théâtre, les recettes sont plus hypothétiques et les frais sont énormes. Cette fois l'Autorité et la Commission des artistes du Grand-Théâtre ont compris que, puisque le malheur était général, tout le monde devait contribuer à le réparer, ou que tout le monde sans exception devait en souffrir; et sur le refus du petit théâtre de s'adjoindre à la Société générale, M. le Maire a cru devoir mettre les deux scènes à la disposition des artistes du Grand-Théâtre, afin d'avoir à les exploiter. MM. les Sociétaires s'étaient empressés d'admettre dans

leurs rangs, quitte à utiliser ou non leurs services, les choristes et employés des Célestins, ainsi que les musiciens attachés à son orchestre, de sorte que les seuls artistes en emploi de ce théâtre continuaient à refuser d'entrer dans l'association.

Au milieu de ces tristes débats, deux lettres émanées des deux partis respectifs ont été écrites pour en appeler au public et le rendre juge du différend. Nous donnons plus bas ces deux lettres, à titre de renseignements et pour que l'historique des faits que nous traçons à la hâte soit complet; mais hâtons-nous de dire que toute scission est terminée. Jeudi soir les artistes des Célestins ont adhéré purement et simplement à la Société formée par leurs camarades du Grand-Théâtre, et il n'y a eu qu'une voix pour approuver cet accommodement.

Donc, vendredi, les artistes sociétaires ont ouvert les deux théâtres et continueront à les exploiter jusqu'à la fin de l'année, c'est-à-dire jusqu'au 21 avril prochain. Avant cette époque, une question plus grave, celle de la nomination d'un nouveau directeur, aura été décidée par le Conseil municipal, et ce sera sur cette question essentielle que porteront les observations ultérieures que nous croirons devoir faire à l'avenir.

Voici les deux lettres dont nous venons de parler :

Dans la position exceptionnelle et provisoire où se trouve aujourd'hui l'exploitation des théâtres de Lyon, nous croyons de notre devoir d'éclairer le public sur ce qu'il pourrait trouver d'étrange à ne pas voir nos deux scènes exploitées par la totalité des artistes qui étaient employés à les desservir sous l'administration qui vient de succomber. Nous jugeons, en conséquence, nécessaire de faire connaître à tous que cet état de choses est le résultat du refus de ceux de nos camarades qui étaient attachés plus spécialement au théâtre des Célestins, et qui ont cru devoir séparer leurs intérêts particuliers des intérêts généraux.

Tous les artistes aujourd'hui à Lyon faisaient partie d'une seule et même administration; tous étaient engagés pour jouer indistinctement sur l'un ou sur l'autre théâtre, leurs traités et le répertoire passé en font foi: la catastrophe qui est arrivée les a frappés tous également, tous doivent donc la supporter dans une relation proportionnelle aux avantages particuliers stipulés dans les conventions primitives qu'ils avaient signées avec l'administration passée; car, cette position, ils l'avaient acceptée volontairement, malgré la différence d'appointements qui pouvait exister entre les uns et les autres.

Nous croyons donc devoir le répéter affirmativement: nous étions, nous sommes encore tous membres d'une seule et même famille, et si des divisions se sont élevées parmi nous, ce n'est pas notre faute; nous avons obtenu le désir de l'autorité municipale, en formant une association que nous devions espérer devoir être générale. Nous désirons encore nous voir tous réunis pour la même cause et dans le même but; mais s'il doit en être autrement, si quelques-uns de nos camarades refusent de se joindre à nous qui les avons loyalement et paternellement appelés, nous ferons tous nos efforts pour que les plaisirs du public ne souffrent pas de cette déunion. Nous agirons avec nos seules ressources, et, quels que soient les obstacles qui pourront surgir sur nos pas, notre zèle et notre activité sauront en triompher; et nous poursuivrons jusqu'au 21 avril notre mission, qui est de tenir ouverts jusqu'à cette époque les deux théâtres dont la fermeture entraînerait la misère de deux ou trois cents familles. Nous comptons sur l'équité et sur l'indulgence du public pour nous aider à surmonter les difficultés qu'une semblable tâche pourra nous offrir.

Pour les artistes en société:  
G. PROVENCE.

Voici maintenant la note de MM. les artistes des Célestins :

Depuis lundi soir 21 février 1842, les théâtres sont fermés.

M. Adam Kisielewski a succombé sous les charges accablantes que depuis fort longtemps il ne pouvait supporter. Nous ne chercherons point maintenant à expliquer les motifs qui ont amené cette fatale catastrophe, mais nous dirons au public qui nous a si souvent donné des marques de bonté quelques explications sur la position présente dont nous sommes les victimes: c'est le seul moyen de détruire les effets de la malveillance et de la calomnie.

A l'abri de tout reproche, notre conduite en cette circonstance, comme en toutes celles qui déjà se sont présentées, a été et sera telle que nous pourrions l'avouer hautement: les derniers sur la brèche, nous étions prêts à jouer lundi les *Pitules*, lorsque le concours du Grand-Théâtre nous a été refusé; le relâche forcé est arrivé.

Des ouvertures nous ont été faites immédiatement par l'autorité, qui a bien voulu se rendre l'intermédiaire pour régler les intérêts du Grand-Théâtre et les nôtres; il nous a été proposé une société où les chances seraient les mêmes pour tous. Ainsi

le Grand-Théâtre, avec ses 35,000 fr. de frais et ses 12,000 fr. de recette, veut bien nous admettre au prorata de nos appointements, nous, avec nos 12,000 fr. de frais et nos 20,000 fr. de recette!... La justice est grande!

Notre réponse a été que notre labeur, acquis avec tant de fatigue et de loyauté, devait nous être garanti, et qu'aucune chance défavorable ne devait nous atteindre; qu'après le prélèvement de tous nos appointements, l'excédant devait appartenir au Grand-Théâtre. Le croirait-on? ces prétentions ont été trouvées exagérées, et l'on nous expulse! Une autorisation provisoire a été accordée à Messieurs du Grand-Théâtre pour exploiter, à eux seuls, les deux scènes.

Nous voilà donc, nous, dont la conduite a toujours été irréprochable; nous, guidés toujours par un sentiment d'honneur et d'humanité; nous, enfin, qui dans toutes les circonstances fâcheuses avons partagé notre morceau de pain avec les masses malheureuses du Grand-Théâtre, nous voilà expulsés, parce que nous n'avons pas trouvé qu'il fût juste de ramasser les miettes que Messieurs du Grand-Théâtre veulent bien laisser tomber!!! Non, cent fois non, il est temps de le dire hautement; nous travaillons pour vous depuis assez longtemps (les recettes et dépenses sont là pour le prouver): eh bien! si votre égoïsme l'emporte sur tout autre sentiment, jouissez en paix, si vous le pouvez; nous trouverons, nous en sommes convaincus, dans la sympathie d'un public juste et généreux un intérêt qui nous dédommagera du coup qui nous accable.

Pour tous les artistes :

Les Commissaires,  
CÉLICOURT, ROUSSEAU, BARQUI.

## CONCERT DE M. BAUMANN.

Nous nous attendions, il y a trois mois, à une avalanche de concerts, et notre attente a été trompée. La chronique musicale de cet hiver est stérile, mais il paraît qu'il ne doit pas en être longtemps ainsi. Voici venir toutes les célébrités lyonnaises qui ont acquis le droit de venir chaque année convier le public à leurs petites réunions musicales, occasions que tout le monde s'empresse de saisir, les uns pour manifester leurs sympathies aux artistes qui les réunissent, ces derniers pour donner une preuve nouvelle de leur talent. M. Baumann, lui, compte au rang des instrumentistes de notre ville qui ont le plus de chances pour amener le public à leur premier appel: par droit d'ancienneté d'abord; et l'ancienneté, quand le mérite ne périlicite pas, est un titre de plus.

Samedi dernier donc, il y avait foule dans les salons de MM. Benacci et Peschier, salons coquets avec simplicité et convenablement disposés. Nous les préférons cent fois à ce qu'on appelle la salle du Cercle musical; mais nous aurions voulu que le bénéficiaire ordonnateur de la soirée eût bien voulu se contenter d'un simple quatuor pour la partie instrumentale, parce qu'un orchestre est toujours mal à l'aise dans un salon qui ne contient, après tout, que quatre cents personnes et qui remplit parfaitement toutes les conditions d'une soirée consacrée à de la musique de chant et de piano.

Quand un artiste organise un concert, son talent en est toujours le premier et le plus essentiel élément. Il y a des violons d'un style plus nouveau, d'une date plus fraîche que la manière de M. Baumann, mais il y en a peu d'une aussi bonne école, puisque M. Baumann est de celle de Bailliot. Son chant, ordinairement pur, est large et expressif, et il a recueilli les suffrages dans le concerto en *si mineur* de Viotti, l'air varié de Grassi, et le *Réveil de cavalerie*, polonaise de sa composition. J'avoue mon faible pour le concerto, qui m'a fait un plaisir extrême.

Le choix des autres morceaux était convenable, mais ma mémoire ne me rappelle que deux faits principaux, à savoir: la cavatine de *Marie*, délicieusement chantée par Audran; et la fantaisie de Thalberg, pour piano, sur les motifs de la *Norma*, exécutée par Mlle Euphrosine Revel. La cavatine: *une Robe légère*, est complètement dans les conditions du talent gracieux d'Audran, et Mlle Revel a fait preuve d'une habileté qui donne de belles espérances. Son chant sur le piano est largement dessiné, habilement nuancé, l'expression en est douce, et il a toute la vigueur voulue pour ce qu'on appelle une exécution délicate. Le doigté a de la pureté; il est distinct, exact, et l'on n'y perd pas une note. Mlle Revel, tout en exécutant la musique de Thalberg, sait allier l'élégance indispensable à de bonnes habitudes classiques, et je ne peux pas m'empêcher de lui en faire mon compliment: ce que j'aime par-dessus tout dans le faire d'un artiste, c'est la correction.

Encore un mot: Mlle de Ruplin a une voix de soprano, mais cette voix sort plutôt de la tête que de la poitrine, et il en résulte des résultats imparfaits. Mlle de Ruplin a chanté l'*Abandonnée*, romance fort belle de Guillot, et qui demande à être dite avec largeur et ampleur surtout. J'aurais voulu un peu plus d'animation et de couleur; et puis j'ai trouvé, dans la manière adoptée par Mlle de Ruplin, un défaut qui est le résultat d'une qualité, parce que l'usage de cette qualité est abusif: je veux parler de la facilité réelle qu'a Mlle de Ruplin de *filer des sons* dans la voix mixte. Ces notes *mezzo voce* sont pures et délicates, mais leur douceur extrême est poussée si loin chez Mlle de Ruplin qu'on ne les entend pas toujours, et c'est là justement ce qu'il ne faudrait pas. En général, l'emploi de la voix mixte, quand il est facultatif, ne doit pas avoir d'autre but que de servir à nuancer le chant, et les nuances dans un tableau comme dans un morceau de musique ne peuvent jamais être considérées que comme accessoires, et non comme partie essentielle. L'abus fait naître le doute dans l'esprit de l'auditeur, qui en conclut bien vite qu'il y a, chez l'artiste qui a recours aux moyens factices, ou absence de méthode ou impuissance vocale.

Je n'aurais rien dit, si Mlle de Ruplin n'avait qu'un mérite négatif; mais elle peut acquérir ce qu'elle n'a pas.

La Commission exécutive de la Société des Amis des Arts prévient MM. les Sociétaires et le public, que le tirage des tableaux et objets d'art acquis à la dernière Exposition aura lieu le mardi 1<sup>er</sup> mars, à midi, dans la grande salle du Musée. Pour donner plus de solennité à cette cérémonie, la Commission a sollicité et obtenu le concours de MM. les artistes du Grand-Théâtre, qui exécuteront deux ouvertures à grand orchestre. Mad. Miro-Camoin et M. George Hainl prêteront aussi à cette solennité l'appui de leurs talents.—Indépendamment des places appartenant à MM. les Sociétaires, un espace est réservé pour les personnes qui se présenteront porteurs de cinq billets d'un franc, donnant droit au tirage. L'enceinte publique sera, comme par le passé, ouverte aux personnes munies d'un billet d'un franc.—On peut, jusqu'au moment du tirage, se procurer des billets d'un franc chez le concierge du Palais des Arts.



M. Florimond Levot, l'un de nos collaborateurs, va publier prochainement à Paris le recueil de ses poésies, sous le titre d'*Épîtres et récits en vers*. Nous donnons aujourd'hui à nos lecteurs l'une des plus jolies productions du poète, à qui nous devons déjà le *Procès des deux Roses*, les *Deux Indiens*, le *Berceau*, le *Beau Jour*, l'*Artiste en voyage*, etc.

### Le Frère de lait.

Que sont-ils devenus les jours de notre enfance,  
Où nous courions tous deux sur les gazons en fleurs,  
Où la même caresse, où la même défense  
Faisait tressaillir nos deux cœurs.

Ma mère t'adorait; à tous deux aussi chère,  
Tu gardais pour nous seuls baisers, sourire, amour;  
Et lorsque, par hasard, venait ton autre mère,  
Elle attendait en vain son tour!

Quand le repas du soir rassemblait la famille,  
Mon père, tout joyeux, s'essayait avec nous,  
Et nous nous disputions, moi son fils, toi sa fille,  
Une place sur ses genoux.

L'hiver allait finir...: une riche voiture  
S'arrête à notre porte...: on venait te chercher!  
Et de mes bras alors, grande dame future,  
En pleurs, il fallut t'arracher.

Longtemps on nous permit de nous revoir encore,  
Et toujours aux présents de nos bosquets chéris  
Que je cueillais pour toi, quand ils venaient d'éclorre,  
Ton cœur attachait même prix.

Mais triste maintenant, je tremble, je m'arrête  
Au seuil de la demeure où souvent tu n'es pas;  
Ma présence a pour toi cessé d'être une fête,  
Pour n'être plus qu'un embarras!

Un char, auprès de moi, vient de franchir l'espace;  
Il t'emporte, et tu cours vers des plaisirs nouveaux,  
Sans jeter un regard sur ton frère qui passe  
En se rangeant de tes chevaux!

J'ai vu briller tes yeux de bonheur et d'ivresse;  
J'en ai pâli: jadis ton cœur battait pour moi,  
Jadis j'inspirais seul ta naïve tendresse...  
Que suis-je maintenant pour toi?

En secret, ce matin, j'ai quitté le village  
Pour te porter de fleurs mon tribut fraternel;  
Et j'ai, sur mon chemin, rencontré l'équipage  
Qui te conduisait à l'autel.

A l'époux de ton choix, sans doute, on te marie;  
Que suis-je venu faire en ton brillant séjour?  
Des valets insolents m'ont dit, par raillerie,  
De revenir un autre jour.

Revenir! plus d'espoir qu'aucun lieu nous rassemble!  
Regagnons la chaumière où ma mère m'attend:  
Je lui conterai tout; nous pleurerons ensemble  
Les jours où tu nous aimais tant...;

Les jours d'insouciance et folâtre existence,  
Où nous courions tous deux sur les gazons en fleurs,  
Sans que rien, dans nos jeux, nous fît voir la distance  
Qui devait séparer nos cœurs!

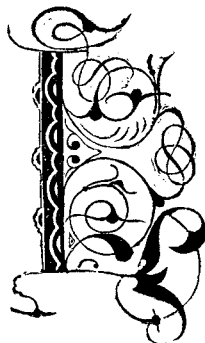
Florimond LEVOT.



L'article suivant que nous empruntons à la *France musicale*, parce qu'il y est question de la réhabilitation d'un musicien lyonnais, ne tend à rien moins qu'à déposséder J.-J. Rousseau d'un de ses titres de gloire, celui de compositeur gracieux. Les faits cités à titre de preuves sont trop curieux pour que nous puissions en priver nos lecteurs, et trop graves pour appeler la discussion. Rousseau a bien assez d'autres droits à la célébrité, pour qu'on se fasse scrupule de lui contester une œuvre que nous aimons mieux voir appartenir au pauvre musicien Granet.

## LE DEVIN DU VILLAGE,

Opéra en un acte, paroles de J.-J. ROUSSEAU, citoyen de Genève; musique de GRANET, citoyen de Lyon.



Le 18 octobre 1752, trois mois après l'arrivée des Italiens, on représenta à Fontainebleau le *Devin du Village*, opéra en un acte, paroles et musique de J.-J. Rousseau. Je dois m'exprimer ainsi d'abord, afin de me conformer à l'opinion trop généralement reçue. Mademoiselle Fel, Jéliotte et Cu villier remplissaient les rôles de Colette, Colin, le Devin. Voici ce qu'en dit l'auteur dans ses *Confessions*:

« La pièce fut très mal jouée quant aux acteurs, mais bien chantée et bien exécutée quant à la musique. Dès la première scène, qui véritablement est d'une naïveté touchante, j'entendis s'élever dans les loges un murmure de surprise et d'applaudissements jusqu'alors inouï dans ce genre de pièces. La fermentation croissante alla bientôt au point d'être sensible dans toute l'assemblée, et, pour parler à la Montesquieu, d'augmenter son effet par son effet même. A la scène des deux petites bonnes gens, cet effet fut à son comble. On ne claqua point devant le roi; cela fit qu'on enten-

dit tout : la pièce et l'auteur y gagnèrent. J'entendis autour de moi un chuchotement de femmes qui me semblaient belles comme des anges, et qui s'entre-disaient à demi-voix : Cela est charmant ! cela est ravissant ! il n'y a pas un son là qui ne parle au cœur ! Le plaisir de donner de l'émotion à tant d'aimables personnes m'émut moi-même jusqu'aux larmes, et je ne pus les contenir au premier duo, en remarquant que je n'étais pas seul à pleurer.

« Le lendemain, Jéliotte m'écrivit un billet où il me détailla le succès de ma pièce et l'engouement où le roi lui-même en était : « Toute la journée, me marquait-il, Sa Majesté ne cesse de chanter avec la voix la plus fausse de son royaume :

« J'ai perdu mon serviteur,  
« J'ai perdu tout mon bonheur. »

*Le Devin du Village* fut joué à Paris le 1<sup>er</sup> mars 1753, et n'eut pas moins de succès. Rousseau avait fait l'abandon de ses droits d'auteur. Le roi lui donna cent louis ; madame de Pompadour cinquante, après une représentation qui eut lieu à Versailles, où elle fit le rôle de Colin ; il reçut encore cinquante louis de l'Opéra, et cinq cents francs de son éditeur. *Le Devin du Village* réussit complètement dans sa nouveauté. La grande réputation littéraire de son auteur vint ajouter ensuite à ce succès, et le prolongea bien au-delà des bornes assignées aux ouvrages de ce temps et de ce style.

Rousseau vient de nous conter lui-même la brillante explosion que *le Devin du Village* fit à la cour, à la ville. J'ai laissé le littérateur proclamer la victoire du musicien ; il s'en est acquitté de manière à lui faire savourer les douceurs d'un aussi beau triomphe. Rousseau, comme tant d'autres musiciens de nos jours, faisait son feuilleton, et ne se refusait pas l'encens et les éloges. Le journalisme n'est pas de l'histoire ; le chroniqueur doit rétablir les faits souvent altérés, cruellement défigurés par les gazettes du temps, les mémoires, les confessions même, que des rédacteurs intéressés ont fait mentir avec une rare impudence.

*Le Devin du Village* est de J.-J. Rousseau, puisqu'il en a fabriqué le livret. Voilà tout ce qui lui appartient, le lot est assez mince. La musique de cette opérette est de Granet, compositeur lyonnais. Voici comment le philosophe austère, qui nous a légué le *Contrat social*, le candide jouvenceau qui s'accuse d'avoir volé un ruban, est parvenu à s'approprier l'œuvre musicale de Granet ; à s'emparer des récompenses accordées à la partition, et non pas à l'insipide pastorage ; à déshériter Granet du lustre que cet ouvrage pouvait donner à son nom resté dans l'oubli.

Rousseau, passant à Lyon, connut Granet, lui promit un livret d'opéra, et tint sa parole en lui faisant l'envoi du petit drame ayant pour titre *le Devin du Village*. Granet se met à l'œuvre, compose sa musique, et bientôt un facteur de la poste remet chez M. Rousseau, homme de lettres, demeurant à Paris, rue Plâtrière, un paquet ficelé, cacheté. En ouvrant le colis, M. Rousseau trouve une épître annonçant l'envoi de la partition du *Devin* : épître dans laquelle Granet exprimait le désir d'être un digne collaborateur de son parolier ; ajoutant qu'il a redoublé d'efforts pour exprimer convenablement les sentiments naïfs et tendres de Colette et de Colin.

Il existe à Paris autant de Rousseau que l'on y compte de Lefèvre, de Martin, de Robert. L'envoi de Granet tomba dans les mains d'un littérateur journaliste appelé Rousseau, qui logeait à côté du philosophe de Genève dans la rue Plâtrière, à laquelle plus tard on a donné le nom de J.-J. Rousseau, à cause de cette hospitalité. L'homonyme Rousseau vit bien en ouvrant le paquet, en lisant la lettre incluse, que cet envoi ne le concernait en aucune manière. Cet autre Rousseau, bien que journaliste, était musicien ; il se plut à lire la partition du *Devin du Village* ; il y revint plus d'une fois, l'ouvrage lui plaisait. Il le fit connaître à M. de Bellissent, un des conservateurs de la Bibliothèque Royale, amateur de musique et capable de l'apprécier. Après cet examen, le paquet trouva son véritable destinataire, Rousseau le poète, auteur du livret mis en musique par Granet.

La marquise de Pompadour jouait, chantait l'opéra dans ses appartements de Versailles. Plusieurs opérettes, écrites exprès pour son théâtre, formaient déjà le petit répertoire de ce spectacle, où n'étaient admis que les favoris de la favorite, lorsque M. de La Vaupalière, fermier-général, acheta de Rousseau la partition du *Devin du Village*. Ce financier la paya 6,000 livres : c'était un peu cher, il est vrai, mais l'ouvrage convenait admirablement au théâtre Pompadour ; la directrice devait être charmante dans le rôle de Colin. M. de La Vaupalière s'empressa de se rendre agréable à la *prima donna*. 6,000 livres, quelle misère pour un fermier-général ! *Le Devin du Village* réussit à merveille, et M. de La Vaupalière eut l'idée de porter à l'Académie royale de Musique la partition dont il avait acquis la propriété. Les premières démarches faites, et dès qu'il y eut espoir de succès, Rousseau voulut rentrer dans ses droits et tirer d'un sac deux montures : cela n'est pas sans exemple en musique. La Vaupalière ne disputa point, et permit que le directeur de l'Opéra comptât 4,000 fr. au philosophe de Genève. Vous remarquerez sans doute que Jean-Jacques ne parle pas de cette première vente dans ses *Confessions*, et qu'il n'avoue que la moitié du prix de la seconde. Il n'y avait point alors de journal assez audacieux pour oser divulguer ce qui se passait dans le palais de Versailles. Un succès admirable obtenu sur le théâtre Pompadour était un événement tout-à-fait ignoré du public.

Voilà donc *le Devin du Village* amené sur le tapis vert des examinateurs jurés de l'Académie royale de Musique.

Composer une œuvre de ce genre est un travail pénible et long ; ce n'est rien en comparaison du labeur sans fin auquel il faut se dévouer pour faire admettre la pièce et la partition. Cette formalité remplie avec bonheur, les auteurs peuvent partir pour Calcutta, visiter la Chine, l'Australie et venir se promener aux Tuileries, bien avant que l'on songe à mettre en scène l'opéra reçu. Tandis que *le Devin du Village* comptait des pauses dans les cartons de l'Académie royale de Musique, Granet entreprit un voyage plus long encore : il mourut. Son collaborateur Rousseau, n'ayant à redouter aucune indiscrétion du pauvre trépassé, se dit l'auteur des paroles et de la musique du *Devin*. Il poursuivit ses démarches avec plus d'activité, d'ardeur, et finit par surmonter les obstacles sans nombre que l'on oppose toujours aux auteurs débutants.

*Le Devin du Village* est mis à l'étude, en répétition. C'est alors qu'un auteur doit faire preuve d'habileté, d'intelligence, de soudaineté dans la pensée, de prestesse dans le travail, en exécutant sur-le-champ les additions, les coupures, les transpositions, les soudures qu'exigent le jeu de la scène, la marche de l'action, les observations justes ou les capricieuses fantaisies des chanteurs. Un opéra se refait en partie aux répétitions. L'homme qui se donne pour l'auteur d'une musique et n'a pas le talent nécessaire pour avoir composé cette musique, pour la comprendre, la posséder à fond, la manier au point de renverser et reconstruire à l'instant, est signalé, démasqué, sifflé, baffoué dès la première séance par le timbalier, si les chefs de pupitre n'ont déjà crié : au voleur ! C'est ce que les symphonistes de l'Opéra ne manquent pas de faire.

Les sarcasmes, les quolibets, les accusations de plagiat s'élevaient de toutes parts contre Rousseau bien avant que l'on eût représenté *le Devin du Village*. L'attaque fut encore plus rude et plus sérieuse après le succès. Lisez les *Mémoires secrets* de Bachaumont et Pidansat, le *Mercur*, la *Gazette de France* et beaucoup de pamphlets publiés à cette époque, vous y trouverez cette accusation reproduite sous toutes les formes. L'un dit que la partition du *Devin* a été composée par un abbé qui gardait l'anonyme, à cause de son état. L'autre prétend qu'une femme en est l'au-

teur. Un troisième, c'est Voltaire, affirme qu'on l'a trouvée dans les papiers de Gaultier, musicien de Marseille. Rameau disait hautement que le littérateur genevois était de tout point incapable d'avoir composé la musique du *Devin*, bien qu'elle fût d'une extrême faiblesse et d'une incorrection révoltante. Rousseau, blessé au vif, convaincu de vol musical, cherchait à se défendre, et s'enfermait de plus en plus en attribuant à l'envie tous les reproches qu'on lui faisait. Dans ses *Confessions*, dans le premier dialogue, *Rousseau, juge de Jean-Jacques*, il emploie le plus naïvement possible sa dialectique pour prouver qu'il est réellement l'auteur de la musique faite par Granet. Le retentissement de ces débats, l'agitation qu'ils portèrent dans le monde musical, éveillèrent les souvenirs du conservateur de la Bibliothèque Royale. M. de Bellissent conta l'aventure de la partition remise, par erreur de nom, à Rousseau le journaliste ; celui-ci se rappela parfaitement le sujet, la disposition, les mélodies même de l'opéra venu de Lyon par le courrier. Il nomma Granet, et l'opposition triompha.

Pierre Montan-Berton, directeur et plus tard chef d'orchestre de l'Opéra, Jean-Baptiste Rey, qui lui succéda quelques années après dans ces dernières fonctions, recueillirent ce témoignage précieux et foudroyant. De Vismes, qui fut ensuite directeur de l'Académie royale de Musique, le consigna dans ses *Mémoires*, et Lefèvre, bibliothécaire et chef de la copie du même établissement, en prit bonne note.

Traqué de toutes parts, Rousseau ne perdit pas courage, il crut pouvoir échapper encore à ceux qu'il appelait ses ennemis. Le champion de la vérité se défendait en faussaire intrépide. Son éloquence était bien faible pour combattre une opinion si vigoureusement appuyée sur des faits ; il lui fallait un argument victorieux, un coup d'éclat pour rétablir sa gloire musicale démolie et vilipendée.

« Vous niez que je sois l'auteur de la partition du *Devin*, je vais la refaire sous vos yeux : je vais composer d'autres airs sur les mêmes paroles. On sera bien forcé de convenir que cette musique m'appartient. » En effet, une partition nouvelle du *Devin du Village* fut écrite en entier par le philosophe de Genève. Il vint la déposer au greffe de l'Académie royale, et sollicita vivement la mise en scène du second chef-d'œuvre qui devait le remettre en possession du premier. L'Académie fut sourde à la prière, et mit à néant la requête. Le succès de la partition n° 1 ne protégea point la seconde, on s'obstinait à ne pas la produire sur le théâtre, et Rousseau voyait encore dans cette lenteur un déni de justice que ses envieux lui suscitaient. Le public prit part au litige, et le directeur de l'Opéra, voulant se justifier à son tour, livra malicieusement à ses abonnés les scènes principales de l'œuvre nouvelle. Chantées et jouées entre deux pièces, exécutées avec costumes et décors, on les siffla de telle manière que Rousseau dut renoncer à ce moyen de se réhabiliter.

Jean-Jacques mettait une importance énorme à faire croire qu'il était musicien, compositeur, théoricien. L'imprudent ! devait-il nous léguer un *Dictionnaire de Musique* dont chaque page est un monument d'ignorance de l'art qu'il veut professer ? Il s'y montre inepte même quand il copie ses prédécesseurs. Se poser comme auteur réel de la partition du *Devin*, fut le soin constant du reste de sa vie. Ecrire des pamphlets sur un sujet aussi délicat, lancer des tirades harmonieuses au milieu de ceux de ses ouvrages qui pouvaient les admettre, eût été maladroit ; c'était s'embourber encore plus. Il s'est borné prudemment à traiter ses envieux avec dédain ; ne parlant de leurs imputations qu'en peu de mots, sans acreté, prenant la fleur d'une matière qu'il eût été périlleux d'attaquer vertement. Rousseau fit un second *Devin*, pour amener le public incrédule et rebelle à lui concéder la propriété du premier. — « J'ai fait celui-ci, donc j'ai fait l'autre. » Tel était son argument. Il l'a renouvelé sous une autre forme dans ses *Confessions*, et toujours dans la vue de ramener à son giron la partition du *Devin*, qu'il voulait à toute force ranger parmi ses effets. Soyez certain, persuadé, que le vol du ruban, vol dont il s'accuse à deux genoux et la lame à l'œil, n'a été colloqué dans la première partie des *Confessions* que pour servir de prémisses au raisonnement que Rousseau dicte d'avance à ses lecteurs attentifs et judicieux. Ce raisonnement, le voici : « Jean-Jacques s'accuse d'avoir volé un ruban. S'il avait volé un opéra, le pénitent s'en accuserait avec autant de franchise. Jean-Jacques n'en dit rien : donc il ne l'a pas volé. »

Les preuves que j'administre peuvent être contestées. Mes témoins sont morts, et de Vismes n'a point fait imprimer ses mémoires. J'en conviens ; mais Pierre Montan-Berton a légué ses notions à son fils Henri Montan, l'un de nos plus illustres maîtres siégeant au Conservatoire comme à l'Institut, homme de cœur, de savoir, de talent, admirateur passionné des œuvres littéraires de ce Rousseau qui fut grand philosophe, mais pitoyable musicien. Lefèvre, ancien bibliothécaire de l'Opéra, n'a pas négligé d'instruire son fils, lequel m'a livré les mêmes traditions qu'il avait transmises à son genre, M. Leborne, en lui cédant l'emploi de bibliothécaire du même théâtre. Jean-Baptiste Rey a fait cette confidence à tous les symphonistes de l'Académie royale et de la Chapelle de Napoléon, qu'il a dirigés pendant trente-six ans. De Vismes n'a point publié ses mémoires, mais ils ont été communiqués. On sait ce qu'ils affirment au sujet du *Devin du Village*. — Voyez le *Dictionnaire des Musiciens*, de Choron et Fayolle, à l'article *Gaultier*.

Après la mort de J.-J. Rousseau, sa veuve obtint que *le Devin du Village* n° 2 fût mis en scène. On l'exécuta sur le théâtre de l'Opéra. Les fragments choisis avaient été sifflés, l'ouvrage entier tomba plus lourdement encore. C'était pendant l'été, le spectacle commencé à cinq heures finissait à huit heures et demie. La grande allée du jardin du Palais-Royal était alors le lieu que la mode et la belle société choisissaient pour se promener au sortir de l'Opéra, c'est là que l'on achevait la soirée. Après cette nouvelle exhibition du *Devin du Village* n° 2, M. Berton, membre de l'Institut, notre contemporain, qui m'a conté l'aventure pour la seconde fois, en son logis rue Richer, n° 40, le 10 janvier 1842, à cinq heures du soir, devant témoins, M. Berton rencontre à cette promenade Rousseau le journaliste et M. de Bellissent, qui donnent à son père tous les détails relatifs à l'opéra de Granet, détails que je viens de reproduire ici. C'était en 1778 ; M. Berton avait alors onze ans, et ces faits le frappèrent au point qu'ils se gravèrent dans sa jeune mémoire.

Froissard, écrivant ses chroniques, n'eut d'autre secours que la tradition orale : les faits racontés par cet historien sont acceptés aujourd'hui sans contestation. Je puis réclamer la même indulgence.

Mais, non. Je veux que vous rejetiez toutes mes preuves. Je veux que, d'un geste, vous les repoussiez, comme je les efface d'un trait de plume.

Vous ne doutez pas que le second *Devin du Village* ne soit réellement de J.-J. Rousseau. L'authenticité de cette œuvre n'a jamais été contestée, et ne pouvait pas l'être. Eh bien ! j'ai découvert, détérré cette curieuse partition en fouillant dans les catacombes de l'Opéra. C'est là que je repose ce monument grotesque. Allez en secouer la poussière, le feuilleter, l'examiner à votre tour, et vous reconnaîtrez que l'imprudent Rousseau a tracé de sa main la preuve irrécusable et patente de son larcin. Non, le pauvre musicastre, le croque-note, capable d'écrire, d'avouer un semblable gâchis, ne saurait être l'auteur de la partition du *Devin du Village*, trop longtemps représenté sur nos théâtres, sous le patronage d'Emile, de Julie et du *Contrat social*. Si le *Devin* n° 2 portait le n° 1, et qu'il eût précédé son rival de vingt-cinq ans, il serait possible de les attribuer au même musicien. Mais le *Devin* détestable a suivi presque immédiatement le *Devin* applaudi par le public, et dès lors tout moyen de conciliation est impraticable. Très faible sous le rapport de l'harmonie, l'œuvre de Granet se distingue par des mélodies qui ne manquent pas de charme, de naïveté, de franchise. La partition n° 2, la partition de J.-J. Rousseau, n'offre pas les

moindres vestiges de ces qualités. Il a fait celle-ci, certes il est démontré qu'il n'a pu faire l'autre. Il faut donc enfin être juste en la restituant à Granet.

La même disparité se fait remarquer dans les *Solfèges d'Italie*. Il est évident que les soixante premières leçons de ce recueil n'appartiennent point aux maîtres habiles à qui l'on a pris les autres : une mélodie plate, gauche, gothique, une harmonie d'écolier, de mauvais écolier, voilà ce que des éditeurs ignorants osent encore placer à côté des vocalises de Leo, Durante, Perez, Caffaro, Scarlatti, Porpora, Mazzoni, Hasse, colligées par Levesque, et devenues leçons de solfège.

Il n'est pas difficile de juger que ceux qui ont fait les dernières leçons n'ont pu composer les premières, indignes à tous égards de leurs savantes mains.

C'est à l'académicien Duclos que Rousseau dédia *le Devin du Village*. Duclos avait droit, à plus d'un titre, à cette dédicace. Il était parvenu, à force de soins et de démarches, à faire jouer cette opérette. La chaleur qu'il mit à défendre les intérêts de l'auteur lui attira presque une affaire d'honneur avec Cury, l'intendant des Menus-Plaisirs.

Pierre Montan-Berton, directeur de l'Opéra lorsque *le Devin du Village* fut mis en scène, était intimement lié avec M. Clos, riche propriétaire. Cet ami de la maison et du théâtre se montrait passionné pour la musique, et professait hautement l'enthousiasme le plus ardent, une admiration aveugle et sans borne pour le citoyen de Genève, pour le philosophe à nul autre pareil. Ce philosophe venait de triompher sur la scène, et d'obtenir la couronne de musicien; il n'en fallait pas tant pour exalter au dernier point ce brave Clos. Cent fois il avait formé le projet d'attendre Rousseau dans le foyer, ou bien dans un corridor, pour tomber à ses pieds, en baisant la poussière, et serrer dans ses bras cette base intéressante du prince des philosophes et de la fleur des musiciens.

L'usage d'envoyer aux auteurs des billets au timbre de l'administration existait alors comme aujourd'hui à l'Académie royale de Musique. Un parolier, un musicien ne peuvent pas écrire et signer leurs billets sur un cadre adopté, sur un papier quelconque, ainsi que cela se pratique à l'égard des autres théâtres. L'administration remet chaque jour de spectacle, à chaque auteur, le nombre de billets de loges et de parterre auxquels il a droit de prétendre. — Le directeur Berton venait de signer les billets dus à Rousseau pour une représentation du *Devin du Village*; il les remettait à l'émissaire prêt à les lui porter, lorsque le fanatique, le véhément Clos s'empare vivement de la dépêche, et saisit aux cheveux l'occasion qui lui promet une tête-à-tête avec l'objet de ses amours constantes et passionnées. En trois sauts il arrive à la rue Plâtrière. La vitesse de la course ne pouvait ajouter à l'agitation de son cœur, tant il était ému par la certitude heureuse d'être admis à contempler face à face l'objet d'une affection si tendre. Jean-Jacques allait se mettre à table, sa soupe était servie, quand M. Clos lui présente ses billets en lui faisant connaître qu'il a prié son ami Berton de le charger d'un aussi précieux message.

« Je ne vous offre point ce trop modeste dîner, c'est le repas du philosophe, du pauvre, lui dit Rousseau. Cela me suffit, et je ne mangerais pas davantage si j'étais assis à la table d'un fermier-général. *Vivitur parvo bene*, c'est la maxime du sage. »

En effet le sage se comportait comme un vrai cénobite, le mince repas était encore beaucoup trop abondant pour son appétit plus que modéré. Clos, enchanté, ravi des préceptes de sobriété qu'il recueillait d'une bouche prêchant d'exemple, ne sortit de son extase que quand un verre d'eau, que précédait une figue sèche, eut marqué la dernière cadence du dîner de ce philosophe musicien. Il revint chez Berton, le remercia de la bonne fortune qu'il lui avait procurée. Le sermon, le dîner, la tempérance, la morale en action, en augmentant de quelques degrés son exaltation, venaient de lui tourner la tête. Après avoir exhalé tous les transports de son admiration, il ajoute : « Je suis désolé d'avoir accepté l'invitation que M. de Chalus nous a faite pour ce soir. J'irai pourtant, la civilité me l'ordonne, mais je profiterai de la leçon que Rousseau m'a donnée : la tempérance ! mon cher Berton, la sobriété ! voilà le trésor du sage ! J'irai chez M. de Chalus, et veux souper en philosophe ; dût-on se moquer de moi, je braverai le ridicule. On est fort quand on vient de contempler, d'entendre la philosophie en personne. »

Ces idées préoccupaient l'enthousiaste Clos au point qu'il laissa passer l'heure du souper. Tout le monde était à table quand il arriva. Une place à la gauche de la maîtresse de la maison lui est réservée ; il s'assied et procède en vrai philosophe, refusant presque tous les mets, n'acceptant que les choses les moins recherchées, encore ne les effleurait-il que du bout des lèvres, tant la philosophie avait bridé son appétit ! Un dîneur de cette espèce a de grands loisirs quand il assiste à des festins somptueux. Clos examinait les convives, plusieurs se comportaient assez bien ; il appelait sur eux les trésors de la sagesse. Un seul échappait à ses observations : il était assis à la droite de la patronne du logis, et masqué par madame de Chalus. Clos n'apercevait que les mains de ce gastronome, dont l'activité le frappait de stupeur, de scandale. Ce convive dévorait, aucun plat n'arrivait sans lui payer un tribut à son passage ; il buvait même assez galamment. — Se peut-il que l'on soit ainsi l'esclave de ses sens ? se peut-il que l'on compromette sa santé pour le vil plaisir de la table ? O vanité des passions humaines ! aveuglement à nul autre second ! Si ce convive était assez heureux pour porter des billets à Jean-Jacques, pour assister au dîner de ce philosophe, comme il changerait à l'instant de gamme et de système !

C'est ainsi que le naïf Clos se parlait à lui-même. Des fragments de ce discours confidentiel s'échappaient entre ses dents oisives. Il était plongé dans ses réflexions philosophiques, et possédé par la plus noble des indignations. Madame de Chalus se penche de côté pour donner un ordre ; elle découvre en plein le sage Rousseau. C'est lui qui manœuvrait si bien ; Clos a pu reconnaître le convive qui ne faisait que tordre pour avaler plus vite, le convive modèle, objet de la sainte colère de l'adepte crédule :

Le masque tombe, l'homme reste,  
Et le sage s'évanouit.

CASTIL-BLAZE, avocat.

M. Castil-Blaze n'avait pas besoin, pour donner plus de poids à son plaidoyer spirituel, de se poser en avocat. Son esprit ordinaire, sa verve caustique et son érudition comme musicien suffisaient. Le savant M. Fétis n'avait pas lu la défense de Granet dans la *France musicale* lorsqu'il écrivait dans sa *Biographie universelle des musiciens*, tome 7, page 496 : « Que l'assertion qui attribue à un musicien « obscur de Lyon la partition du *Devin du Village* n'a jamais été prouvée, et qu'il « suffit de jeter les yeux sur un recueil de plus de cent romances et autres morceaux de la composition de Rousseau, intitulé : *Les Consolations des misères de « ma vie*, pour acquérir la preuve que les touchantes mélodies de cette collection « sont évidemment de la même main que les airs du *Devin du Village*. » Plus loin M. Fétis mentionne les six airs nouveaux du *Devin du Village*, probablement la partition n° 2, mais il ne formule pas d'opinion à leur égard. Mais à propos de

*Pygmalion*, scène lyrique, M. Fétis rappelle que dans un livre intitulé *Lyon vu de Fourvières*, 1833, on trouve, pages 559 - 552, un morceau intitulé *J.-J. Rousseau à Lyon*, où un musicien nommé Horace Coignet revendique la musique de *Pygmalion* qu'il avait composée, dit cet Horace Coignet, à la demande de Rousseau pendant le séjour que fit à Lyon ce grand écrivain en 1770. M. Fétis ne conteste rien de cette prétention, ce qui nous conduit à penser que les preuves ont dû lui manquer, et que ce Monsieur Horace Coignet pourrait bien être fondé dans ses réclamations. Bref, il paraît que le grand homme (je parle de Rousseau) a puisé toutes ses inspirations musicales à Lyon dans la cervelle de pauvres diables qui, ne jouissant d'aucune célébrité, n'ont pas osé réclamer leurs œuvres. Si M. Castil-Blaze ne connaît pas le récit d'Horace Coignet, dû aux recherches de M. Péricaud, bibliothécaire de la ville de Lyon, et inséré dans *Lyon vu de Fourvières*, nous l'engageons à le lire, si le livre lui tombe sous la main. En attendant, et pour rassurer la conscience de M. Castil-Blaze sur ce qu'il raconte si plaisamment de la glotonnerie du rigide Rousseau, en supposant que le critique-avocat ait gardé quelques doutes sur la véracité de son propre récit, nous lui soumettons le passage suivant que nous empruntons à la chronique d'Horace Coignet : « Le lendemain, « à mon arrivée, Rousseau me parut fatigué ; je lui chantai l'ouverture de mon « opéra, *le Médecin d'amour*. Ma manière lui plut ; il me dit avec feu : « C'est cela, « vous y êtes. » Alors il me fit chanter différents motets de sa composition, et tandis « qu'il m'accompagnait avec une épinette. Il m'en demanda ensuite mon sentiment. « Je lui répondis qu'ils étaient chantants, mais un peu petits ; il en tomba d'accord « avec moi, ajoutant qu'il les avait composés pour des religieuses de Dijon. Il m'en « gagea à dîner avec lui : « Comment ! dîner avec Jean-Jacques ! lui répondis-je ; « de tout mon cœur. » Il m'embrassa ; le dîner fut gai ; sa femme fut seule en tiers « dans notre société. Nous trinquâmes, et nous en étions à la seconde bouteille, « lorsque je lui dis que je craignais de m'enivrer ; il me répondit en riant, qu'il « m'en connaîtrait mieux, attendu que le vin poussait en dehors le caractère. « Après le dîner, il me communiqua son *Pygmalion* et me proposa de le mettre « en musique, dans le genre de la mélodie des Grecs ; etc., etc. »

Nous ne pousserons pas plus loin nos citations, et nous ne voulions pas dire autre chose si ce n'est que, en ce qui concerne le véritable auteur de la musique du *Devin du Village*, M. Castil-Blaze pourrait bien avoir raison.

E. L.....r.



## Nouvelles Diverses.



On a entendu au Conservatoire de Paris M. Hindlé, contre-bassiste d'un talent extraordinaire. Le jour où M. Hindlé a répété avec l'orchestre, toute la société des concerts s'est interrompue d'un seul mouvement, l'orchestre a cessé d'accompagner pour se donner à loisir le curieux spectacle de l'honnête petit instrumentiste allemand aux prises avec son colosse de bois et de cordes. Il est de fait que l'on sourit involontairement à voir cette machine gigantesque sur laquelle se penche résolument un dompteur de chétive apparence, et qui chante sous la main d'un son aussi doux que le violoncelle. Quelquefois seulement le maître s'amuse à faire rugir la quatrième corde, et il semble que le lion se réveille ; mais c'est pour rentrer aussitôt dans le devoir, et la main qui se promène en caressant jusqu'aux limites du chevalet ne tire plus que des notes harmoniques d'un timbre et d'une justesse singulière.

— Les journaux de Lyon étaient remplis cette semaine de plaisantes critiques sur la rédaction de l'inscription destinée au Palais St-Pierre, et due à l'Académie de Lyon. Cette inscription est conçue en ces termes :

ANCIEN MONASTÈRE DES DAMES DE ST-PIERRE,  
FONDÉ AU VI<sup>e</sup> SIÈCLE,  
DÉTRUIT PAR LES SARRASINS AU VIII<sup>e</sup>,  
RELEVÉ PAR LEYDRADE AU IX<sup>e</sup>,  
RECONSTRUIT ET AGRANDI AU XVII<sup>e</sup>,  
RESTAURÉ PAR LA CITÉ AU XIX<sup>e</sup>,  
ET CONSACRÉ

AU COMMERCE, AUX SCIENCES, AUX LETTRES ET AUX ARTS.

On a fait remarquer avec raison le sens vicieux de cette phrase, qui aboutit à ce résultat : *Monastère des Dames de St Pierre, consacré au Commerce, aux Sciences, aux Lettres et aux Arts*, et l'on a blâmé avec plus de raison encore la priorité donnée au Commerce dans un monument destiné à servir exclusivement de Musée, et surtout lorsque des projets bien connus doivent donner au Commerce d'ici à peu de temps un asile exclusif.

— M. E. Vietty, sculpteur, ancien élève des Beaux-Arts de Lyon, est mort à Tarare le 30 janvier dernier, à peine âgé de 45 ans. Il avait fait partie de l'expédition scientifique de Morée, avait travaillé au texte de l'ouvrage de M. Rey sur la ville de Vienne (Isère), et on lui doit comme sculpteur la *Nymphe de la Seine*, qui est au Musée de Lyon.

— M. le chancelier Pasquier a été élu membre de l'Académie française, en remplacement de M. d'Hermopolis, et M. Ballanche en remplacement de M. Alex. Duval.

— M. Legendre Hérald vient de terminer la statue du célèbre naturaliste Jussieu, destinée à l'une des salles du Jardin-des-Plantes de Lyon. Ce remarquable morceau de sculpture figurera provisoirement à l'exposition du Louvre.

— La Comédie-Française vient de représenter *M. de Manguillard*, comédie en un acte de M. Rosier.

— M. Caignez, doyen des auteurs dramatiques, est mort à Belleville près de Paris, à l'âge de 86 ans. M. Caignez, malgré ses nombreux ouvrages, dont le plus populaire est le drame de la *Pie voleuse*, est mort pauvre. Depuis plusieurs années, il vivait d'une pension que lui faisait la Société des auteurs dramatiques.

Le Rédacteur en chef, E. LAUGIER.

